



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 11 juin 2026**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 9 juillet 2026
Délibération 2026/07/CR-025**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse (UT) et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 11 juin 2026.**

Toulouse, le 9 juillet 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 9 juillet 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 11 juin 2026

Étaient présents :

Mmes Laure Coutin, Victorine Douin, Mélanie White-Koning, Laurie Boithias, Marie-Pierre Gratacap, Carole Jean-Amans, Laurène Jouve, Marie Maturano, Corinne Dubois, Céline Calleya, Alexandra Robert, Tamara Azaiez-Bontemps, Kerstin Bystricky

MM. Matthieu Arlat, Robin Baures, Serge Cohen, David Labat, Bruno Watier, Georges Zissis, Richard Bon, Frédéric Azémar, Sébastien Couarraze, Pierre Petit, Georges Landa

Excusés :

Odile Rauzy, Jean-Luc Attié, Émilie Montastier, Denyze Toffoli, Sylvain Cremoux, Lionel Dahan, Monica Alaez-Galan, Yann Deval, Claire Barancourt, Pierre-Benoît Joly, Cécile Vignolles, Thierry Baig, Samuel Puygrenier, Frédéric Violleau, Djamila Lekhal, Dominique Pinon, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Christian Jarnot, Pascale Maton, Hermès Desgrez-Dautet, Afi Oportune Kpotor, Lucia Perez-Serrano, Adrian Ruiz-Chiapello, Ghassen Ben Hnia, Mathilde Larribau, Aka Doche, Alexandre Lacou, Anne-Laure Gatignon-Turnau, Noëlie Davezac, Nicolas Destainville, Virginie Mahdi, Éric Clottes, Christine Barrot, Fabrice Muscari, Valentin Euvrard

Étaient représentés :

Denise Toffoli par Bruno Watier, Émilie Montastier par Victorine Douin, Dominique Pinon par Matthieu Arlat, Monica Alaez-Galan par Marie-Pierre Gratacap, Christian Jarnot par Marie Maturano.

Invités présents ou représentés :

Xavier Bouju, Jean-Luc Rols, Mehrez Zribi, Kerstin Bystricky, Clément Chamayou, Kylian Maton, Christophe Chassot, Clément Varenne, Olivier Eichwald

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 : Présentation du travail des pôles de recherche sur les forces en recherche au niveau du site (information)

Point 2 : Direction et direction adjointe des nouveaux pôles de recherche : appel à candidatures (information)

Point 3 : Fin d'expérimentation d'EPE : pré-rapport HCERES de l'université de Saclay (information)

Point 4 : Présentation du projet iGEM INSA – UT 2026 (délibération)

Point 5 : Présentation des projets lauréats MSCA-COFUND (information)

Point 6 : Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

Informations générales

M. Arlat ouvre la séance de l'avant-dernière Commission de la Recherche de la saison 2025-2026, précisant que la prochaine se tiendra le 9 juillet.

L'ordre du jour est présenté.

M. Arlat aborde les informations générales, en commençant par la candidature du Pic du Midi au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le dossier de candidature a été officiellement présenté par la présidente de la république il y a deux jours en présence de représentants des pôles de recherche et de directeurs de composantes. La demande repose sur la dimension scientifique du site, premier observatoire d'altitude créé au XIX^e siècle et toujours actif, notamment dans l'observation du soleil. Le président Emmanuel Macron soutient cette candidature. Il vous est également possible de la soutenir via un lien disponible sur la page de la commission recherche. La décision de l'UNESCO est attendue après fin 2027. L'obtention de ce label entraîne généralement une multiplication par trois ou quatre du nombre de visiteurs.

Le Carnot de site (Carnot TOPIC) a été déclaré recevable le 29 mai. Il fait partie des 61 projets recevables, alors qu'il n'y avait que 39 Carnot auparavant. L'enveloppe financière restant constante, le financement par projet diminuera. Les anciens Carnot (vague 4) seront financés à 80 % en 2026, avec une dégressivité par la suite, ce qui laissera peu de budget pour les 22 nouveaux. Le projet Carnot TOPIC s'appuie sur le pôle universitaire d'innovation (PUI) et regroupe 76 laboratoires, soit 2 914 ETP et 27 tutelles. La prochaine étape consiste à calculer les recettes éligibles pour atteindre un abondement de 2,5 millions d'euros, sur une estimation de recettes comprise entre 15 et 21 millions. Le travail de Yann Cressault, Thierry Bosch, Philippe Destrac, Jean-Laurent Bouesse et Romain Vellas peut être salué.

Le déploiement de SIFAC+ peut également être mentionné. Le déploiement pose encore des difficultés de fonctionnement pour certains laboratoires après six mois. Les services financiers de l'université ont préféré résoudre tous les problèmes en amont, ce qui a allongé les délais.

Enfin, la question de la délégation globale de gestion (DGG) sera abordée après la prochaine commission. Le ministère exerce une pression sur les organismes nationaux de recherche (ONR) pour sa mise en place qui, selon lui, pourrait simplifier la gestion administrative dans les laboratoires.

Point 1 : Présentation du travail des pôles de recherche sur les forces en recherche au niveau du site (information)

M. Arlat indique que ce travail a été commandé par le collège de coordination en vue de la création des futurs « centres interdisciplinaires de l'Université de Toulouse ». Une première appellation « instituts interdisciplinaires de sites » avait été envisagée. Les six pôles ont donc identifié les forces du site toulousain, sans que cela préfigure la structure des futurs instituts. Le conseil des organismes de recherche du site (Codor), qui regroupe sept ONR, apportera également une vision nationale sur ce travail. La restitution, présentée le 29 mai dernier au collège de coordination, a été particulièrement appréciée pour sa qualité.

S. Cohen demande pourquoi le mot « recherche » n'apparaît pas dans le nouveau nom.

M. Arlat explique que ces centres doivent intégrer les dimensions recherche, formation, innovation et « science avec et pour la société ». Ils s'appuient sur les forces de recherche pour rendre visibles les thématiques emblématiques de l'université.

G. Zissis demande combien de centres sont prévus au total.

M. Arlat confirme que le nombre de centres n'est pas encore déterminé et qu'il reviendra sur le sujet lors de la présentation concernant l'Université Paris-Saclay.

S. Cohen demande si les décisions seront prises par le collège de coordination plutôt que par le conseil d'administration.

M. Arlat précise que le collège de coordination prendra les décisions au niveau de l'Université de Toulouse à l'échelle du site. Cependant, si un financement de l'université est nécessaire, la décision devra passer par le conseil d'administration. La question du financement est actuellement à l'étude, notamment la possibilité d'utiliser des fonds du projet TIRIS. Cela nécessite toutefois l'accord de l'ANR pour réallouer des sommes sur un nouveau projet, une démarche qui doit être menée avec prudence pour éviter les écueils passés, comme avec l'IDEX.

K. Bystricky, responsable du pôle BABS (Biologie, Agronomie, Biotechnologie, Santé), présente la synthèse du travail mené depuis fin 2025 par les six pôles de recherche.

L'objectif, dans un premier temps, est d'expliquer la méthodologie suivie pour identifier les forces de recherche du site. Le travail a débuté en novembre par une consultation des directions d'unités au sein de chaque pôle pour identifier les thèmes les plus forts et visibles. Ensuite, des réunions inter-pôles ont permis de regrouper les thématiques convergentes, révélant une forte interconnexion et la richesse du site.

Ce processus a abouti à l'identification de 17 forces principales, ou « marqueurs », suffisamment importantes en matière d'ETP pour potentiellement constituer ou contribuer à un futur centre. D'autres thèmes, de périmètre plus limité, ont été identifiés, mais ne sont pas présentés ce jour.

Les critères de sélection incluaient les enjeux sociétaux et scientifiques, la visibilité, la taille, l'excellence scientifique, l'interdisciplinarité, les inter-sciences, les outils structurants et les liens avec le monde socio-économique.

X. Bouju présente la première thématique, « Aéronautique », et explique la structure des diapositives, qui détaillent pour chaque force les enjeux, les outils structurants, les liens socio-économiques, la visibilité et les pôles impliqués.

Concernant l'aéronautique, les points forts du site toulousain incluent les structures et systèmes mécaniques, la décarbonation, l'électrification et l'aérodynamisme. Une contribution des sciences humaines et sociales est notée sur les aspects d'acceptabilité sociale. Parmi les outils structurants figurent l'IRT Saint-Exupéry et Aerospace Valley. Les liens avec des acteurs comme Airbus et Safran sont très forts, et l'ONERA joue un rôle majeur. Cette force est principalement centrée sur le pôle MST2I, mais implique quatre autres pôles.

K. Bystricky présente la thématique « Agriculture et systèmes alimentaires ». Le site de Toulouse se situe au cœur d'un important bassin agricole en Occitanie (165 000 emplois). Face aux défis climatiques, la recherche vise à transformer le secteur en se concentrant sur la gestion des ressources (eau, sol, biodiversité) et la gouvernance des systèmes pour les rendre plus durables.

Les outils structurants comprennent le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation et le Living Lab Occitanum. Les liens avec la société sont forts, avec des implications de l'INRAE et de l'école d'ingénieurs de Purpan. Le site bénéficie de la présence d'une des cinq écoles vétérinaires de France et d'EUR comme TULIP et BioEco. Les liens avec le monde socio-économique sont par conséquent très importants.

M. Zribi présente la troisième force « Climat, durabilité, transitions ». Tous les acteurs sont conscients de l'importance de l'analyse et de l'étude des impacts des changements climatiques et anthropiques. Il s'agit d'une question interdisciplinaire dont le centre de gravité se situe au pôle UPEE. La recherche se concentre sur la compréhension du système Terre (océan, atmosphère, continents, biodiversité) via la modélisation et l'observation (in situ et spatiale), ainsi que sur l'analyse des risques et des impacts sociaux et sanitaires.

Le site toulousain est particulièrement structuré sur ce thème, étant le premier en France en nombre de services nationaux d'observation et fortement impliqué dans des infrastructures européennes comme ACTRIS et Copernicus. La présence de Météo-France est un atout majeur. La visibilité

internationale est confirmée par au moins trois classements dans le top 50 mondial. Cette thématique est présente dans tous les pôles de recherche.

K. Bystricky présente la thématique « Cognition, cerveau et comportement ». Ce thème est structurant pour le site depuis 25 ans avec le Toulouse Mind & Brain Institute (TMBI). Il est porté conjointement par la biologie et les sciences humaines et sociales, couvrant la cognition, le comportement et les troubles neurodéveloppementaux. Le site est reconnu internationalement pour ses avancées technologiques et computationnelles.

Ce sujet est également un défi identifié par le CNRS pour 2026. Des liens socio-économiques existent avec des partenaires comme Airbus et le Stade Toulousain. Les universités Toulouse-Jean Jaurès et Toulouse Capitole sont également impliquées dans cette thématique, qui est régulièrement lauréate de financements internationaux.

X. Bouju présente la thématique « Décarbonation, énergie et économie circulaire ». Centrée sur le pôle MST2I, elle intègre la recherche sur la décarbonation de l'énergie, l'analyse de cycle de vie et la décarbonation de l'industrie, avec une forte implication de la chimie. Les sciences humaines et sociales contribuent sur les aspects liés à l'industrie, au transport et à l'habitat.

La thématique s'appuie sur six PEPR et trois fédérations de recherche. De nombreux contacts existent avec les entreprises locales. Le CNRS a récemment identifié le site d'Occitanie Ouest comme étant mieux positionné que Grenoble ou Paris-Saclay sur ce sujet. Tous les pôles sont impliqués, pour un total d'environ 300 ETP.

K. Bystricky présente deux autres thématiques. La première est la « Démocratie », portée par le pôle DSPEG et centrée sur l'Université Capitole. Ce sujet d'actualité est historiquement fort à Toulouse, avec des recherches sur la désinformation, la polarisation et la montée des extrêmes, visant à restaurer la confiance dans les institutions. Des liens existent avec la philosophie et la sociologie (Université Toulouse Jean Jaurès). La thématique est structurée autour de la Toulouse School of Economics (TSE) de Jean Tirole et de projets comme l'ERC Synergy « Advancing Digital Democratic Innovation », qui implique l'IRIT. Environ 100 ETP sont concernés.

La seconde thématique est la « Dynamique du vivant », qui s'appuie sur les laboratoires du pôle BABS en lien avec les sciences de la matière. La recherche vise à comprendre les mécanismes du vivant à toutes les échelles, de l'adaptation à l'évolution. Des outils structurants comme des LabEx et des PEPR soutiennent cette activité, qui implique également des écoles d'ingénieurs. Des actions de médiation scientifique (le blob, l'ADN fossile) renforcent sa visibilité. Cette force regroupe au moins 400 personnes.

M. Zribi présente la thématique « Eau : ressources, technologies et usages ». Elle mobilise une très large communauté sur le site, couvrant tous les pôles de recherche. Les sujets d'étude vont du grand au petit cycle de l'eau, en passant par la géochimie et l'hydrologie spatiale. Cette thématique est particulièrement pertinente pour un territoire à forte identité agricole.

Parmi les outils structurants, on note le GIS « Eau », le Défi Clé « Water Occitanie » et l'implication dans le PEPR « One Water ». Les liens avec le monde socio-économique sont forts, notamment via une convention sur l'hydrologie spatiale signée avec une dizaine d'entreprises et des collaborations avec les agences de l'eau. Au niveau national, l'Occitanie (Toulouse et Montpellier) représente environ 80 % des publications scientifiques sur le sujet, avec une très haute visibilité internationale.

K. Bystricky présente le thème « Frontières en microbiologie ». Ce sujet, mis en lumière par la crise du Covid, couvre les risques de pandémie, l'antibiorésistance, le microbiote et les pathogènes des plantes. La recherche toulousaine est fortement liée au monde socio-économique en santé et en agriculture.

Les recherches portent également sur l'environnement (cycles biogéochimiques, microbiomes, etc.) et les biotechnologies (bioprocédés, biofilms, etc.). Des entreprises comme Evotec et Antabio sont très présentes, et les liens avec le CHU sont forts. Cette thématique concerne plus de 400 ETP sur le site toulousain.

X. Bouju présente la thématique « IA, robotique et cybersécurité », centrée sur le pôle MST2I. Les recherches portent sur des sujets majeurs comme l'IA de confiance et la cybersécurité, avec de fortes

applications en informatique et en mathématiques. Les domaines d'application couvrent le transport, l'industrie du futur, le spatial, ainsi que la biologie et la santé.

Le cluster ANITI est un élément structurant majeur du site. Les liens avec le monde socio-économique sont très développés, avec de nombreux contrats industriels. La visibilité est assurée par ANITI et l'implication dans des programmes régionaux comme « IA-Santé ». Cette force représente 400 ETP et implique tous les pôles de recherche.

M. Zribi aborde la thématique « Le spatial, de l'instrumentation aux applications ». La force de Toulouse réside dans sa capacité à couvrir toute la chaîne de valeur du spatial. Les niches d'excellence incluent l'ingénierie spatiale, l'observation de la Terre, les sciences de l'univers et les applications pour le climat, la météorologie et l'océanographie. La recherche en sciences juridiques et économiques y est également associée.

Le site est très visible grâce à son rôle moteur dans les missions spatiales, ses grands instruments comme l'Observatoire du Pic du Midi et la présence de structures comme le CNES, l'ONERA, Airbus et Thales. De nombreuses formations, notamment à l'ISAE, renforcent cet écosystème. Les collaborations industrielles sont nombreuses et s'enrichissent avec l'ouverture des données. Cette force dépasse les 500 ETP et est particulièrement répartie entre les pôles.

K. Bystricky présente la thématique « Passé de l'humanité, patrimoines ». Centrée sur l'Université Toulouse Jean Jaurès, elle implique ses sept unités de recherche, mais concerne aussi les autres pôles. Elle porte sur l'étude et la préservation du patrimoine archéologique, historique et naturel, de l'émergence des hominidés aux périodes récentes. La recherche couvre la conservation du patrimoine physique, culturel et génétique. De nombreux masters existent à l'Université Toulouse Jean Jaurès et les actions de médiation scientifique sont importantes. La thématique regroupe plus de 300 ETP.

La thématique « Santé durable » est également présentée, un thème incarné par des projets comme l'IHU HealthAge et INSPIRE. L'approche ne se limite pas à soigner, mais vise à prévenir, anticiper et intercepter les maladies, notamment en cancérologie. Cette démarche a un impact économique positif en optimisant les coûts. Elle implique les unités INSERM, mais aussi les sciences humaines et sociales (prévention des risques psychosociaux, santé au travail) et les études sur les modes de vie. Le CHU de Toulouse est régulièrement classé premier au niveau national pour ses activités de recherche. Cette force majeure regroupe plus de 500 ETP.

X. Bouju présente la thématique « Sciences des réseaux appliqués », un champ de recherche interdisciplinaire comparable aux laboratoires sur la complexité de Paris ou Lyon. Elle se concentre sur la structure et la dynamique des systèmes complexes (sociaux, économiques, biologiques, etc.). Le LabEx SMS est fortement implanté sur ce thème, qui est identifié comme le pôle français le plus dense en matière d'analyse des réseaux sociaux. Son barycentre est HSHS.

La thématique suivante est « Sciences et technologies quantiques ». Le président de la République a récemment annoncé la vague 2 du plan quantique national, dotée d'un milliard d'euros. Toulouse dispose d'atouts majeurs dans les communications, les capteurs et l'informatique quantique. La thématique est structurée par l'Institut Quantique Occitan, la Maison du Quantique, le PEPR Quantique et l'EUR NanoX. Des liens forts existent avec Thales, le CNES et Airbus. La visibilité est assurée par des personnalités reconnues et un laboratoire commun avec le Canada. Le barycentre se situe au pôle SDM.

K. Bystricky présente la thématique « Sexe, genre et santé ». La recherche porte sur les inégalités de genre au croisement des sciences biomédicales, de l'ingénierie, de la santé publique et des sciences humaines. L'objectif est d'ajuster les soins médicaux et les politiques publiques pour plus d'équité. De nombreux traitements, notamment cardiovasculaires, ne sont pas testés en différenciant les sexes.

Cette activité est ancrée dans les sciences sociales et la santé (pôles HSHS et BABS) et liée à l'IHU HealthAge. Elle s'appuie sur des outils comme une chaire UNESCO, un PEPR « Santé des femmes, santé des couples » et le réseau ARPEGE. L'Université Toulouse Jean Jaurès est pionnière sur ces études.

M. Zribi conclut avec la dernière force, « Villes et territoires ». Bien que son centre de gravité soit en sciences sociales, la thématique est très répartie entre les pôles. Elle aborde des questions liées à l'urbanisation, aux îlots de chaleur, à la gestion de l'eau et du trafic, ainsi qu'à la pollution.

La recherche est structurée par des initiatives comme le Défi Clé MIDOC, l'AST « Milieux Urbains » de l'OMP et de nombreux masters. Le site est impliqué dans des réseaux nationaux, bien que cette participation puisse être renforcée. Plus d'une vingtaine de laboratoires sont concernés.

M. Arlat remercie les représentants des pôles pour cette présentation fouillée, fruit d'un travail collaboratif important mené depuis le mois de décembre.

J-L. Rols salue ce travail qui permet de bien identifier les forces vives de la recherche sur le site, dans la continuité des anciens axes stratégiques de l'université. Cette vision structurée autour de Toulouse et de ses partenaires (ONR, EPIC, CHU) est rassurante.

Une interrogation existe cependant sur le fait que le pôle SDM (Sciences de la Matière) n'apparaisse comme barycentre que pour la thématique quantique. La question est de savoir si le découpage choisi n'a pas occulté d'autres activités importantes de ce pôle.

X. Bouju confirme que de nombreux laboratoires du pôle SDM interviennent dans les autres forces identifiées. Le choix de ne faire remonter que la thématique « quantique » comme étant barycentrée sur SDM est une décision stratégique du pôle, qui pourrait évoluer. Cette approche, centrée sur des forces interdisciplinaires de taille suffisante, laisse de côté des individualités ou des thématiques plus restreintes, mais néanmoins excellentes, qui ne doivent pas être oubliées dans une vision globale de la recherche du site.

M. Zribi ajoute que le travail a été mené de manière neutre, dans une perspective de structuration des forces pour l'avenir du site et la création du futur grand établissement.

S. Cohen remercie les intervenants pour ce travail riche. Deux questions générales liées à ce type de découpage peuvent être soulevées : le risque de créer des cloisons préjudiciables et celui de générer des confusions ou des rivalités futures en raison des superpositions.

L'exemple de la séparation entre l'aéronautique et le spatial peut être pris, historiquement très proches à Toulouse, ainsi que les fortes interactions entre les thèmes de l'eau, du climat et de l'agriculture, qui pourraient créer des problèmes de visibilité ou de rivalité entre les futurs centres.

K. Bystricky insiste sur le fait qu'il s'agit d'une identification de forces existantes et non d'une préfiguration des futurs centres. Le but n'était pas de créer des découpages, mais d'identifier une question centrale pour chaque thème, tout en reconnaissant les chevauchements naturels. Par exemple, le thème de l'eau ne se limite pas à l'agriculture, et inversement. Ces superpositions devraient, en principe, limiter les querelles potentielles, car de nombreux acteurs pourront se retrouver impliqués dans un centre même s'il n'est pas centré sur leur thématique principale.

M. Zribi abonde dans le même sens. Les 17 forces ne deviendront pas 17 instituts. Un futur centre pourrait par exemple regrouper « villes et territoires » avec des aspects de « l'eau » et du « climat », ou encore « le spatial » et « l'aéronautique ». Les chevauchements peuvent être perçus comme un enrichissement plutôt qu'une source de conflit, avec une bonne collaboration entre les laboratoires de l'OMP. Les thématiques identifiées sont suffisamment distinctes pour éviter les rivalités.

M. White-Koning demande si une estimation a été faite du nombre de laboratoires qui ne se retrouveraient dans aucune de ces thématiques, et quelles en seraient les implications.

K. Bystricky estime peu probable qu'une unité de recherche soit totalement en dehors de ces thématiques, puisque toutes les directions d'unité ont participé à leur émergence au sein de chaque pôle.

M. White-Koning précise sa question : il est possible qu'une unité ait certaines activités rattachées à ces axes, mais que d'autres thèmes au sein de la même unité n'y figurent pas.

X. Bouju confirme que cette grille n'a pas vocation à inclure la totalité des activités. L'objectif était d'identifier les forces majeures, et il est évident que certaines individualités ou thématiques de niche n'y apparaîtront pas.

M. Zribi ajoute que même à l'échelle d'un laboratoire, toutes les thématiques ne sont pas mises en avant comme des forces, ce qui n'exclut en rien les chercheurs qui y travaillent.

M. Arlat confirme que l'objectif n'est pas de contraindre les laboratoires à s'inscrire dans ces thèmes. Il s'agit d'une photographie à un instant donné qui n'est pas exhaustive. La création de futurs centres permettra d'assurer une transversalité entre certaines de ces forces. Les membres de la commission sont invités à faire remonter d'éventuels manques ou oublis pour en discuter avec les pôles.

J-L. Rols demande si une approche similaire est envisagée pour le volet formation, dans la perspective de la création du grand établissement.

M. Arlat répond qu'une réflexion sur des pôles de formation pourrait être une première étape, mais que le sujet est plus complexe que pour la recherche. Les Écoles Universitaires de Recherche (EUR) constituent déjà des forces reconnues, qui se regroupent actuellement pour former la « Toulouse International Graduate School », afin de porter l'ensemble de la formation à dimension internationale. La réflexion sur la formation doit être menée en collaboration avec les composantes, qui sont force de proposition. De plus, la création des centres interdisciplinaires intégrera obligatoirement une dimension formation, ce qui contribuera à cette structuration.

M. Zribi souligne que l'excellence en recherche est indissociable de l'excellence en formation. L'attractivité d'un site repose sur une dynamique globale intégrant recherche, formation et liens avec le monde socio-économique.

M. Arlat annonce que les diapositives seront mises à disposition, sur le site de la commission, pour que les communautés puissent s'en emparer. Un point de retour sur ce sujet sera éventuellement ajouté à l'ordre du jour de la prochaine commission, le 9 juillet, afin de poursuivre la discussion après un temps de « digestion ».

V. Douin demande si les directeurs d'unité présenteront cette réflexion à leur personnel.

M. Arlat précise qu'il ne s'agit pas d'une « structuration ».

V. Douin reformule en parlant de « l'identification de ces réflexions ».

M. Arlat indique que les pôles peuvent faire un retour en interne, et qu'il appartient ensuite à chaque directeur d'unité de s'emparer du sujet.

M. Zribi explique qu'ils attendaient cet échange ainsi que la vision des ONR pour consolider le travail avant de le diffuser plus largement au niveau des unités et des chercheurs.

Point 2 : Direction et direction adjointe des nouveaux pôles de recherche : appel à candidatures (information)

M. Arlat explique que la lettre de mission a été finalisée le 5 juin après discussion en Collège de coordination le 29 mai. Les principaux changements apportés au texte sont présentés.

L'article 5 a été modifié. Il confirme qu'un directeur ou directeur adjoint de structure de recherche peut diriger un pôle. Les fonctions incompatibles avec la direction d'un pôle sont : vice-président de la commission de la recherche, directeur de composante (avec une exception pour le directeur de l'OMP, dont la composante et le pôle coïncident), ou toute fonction équivalente dans les autres établissements membres.

Deux phrases ont été ajoutées :

- Au moins une personne de l'équipe de direction du pôle doit être rattachée à l'Université Toulouse.
- L'équipe de direction doit comporter une personne capable d'assurer les missions spécifiques à l'écosystème de l'Université Toulouse (dites « cœur d'UT »), telles que les discussions sur les campagnes de postes, comme le stipule l'article 12 du règlement intérieur. Cette demande émanait notamment de l'UT2J pour le pôle HSHS.

Les modalités de composition des directions de pôle sont rappelées. La présence de personnels de l'UT2J vise à garantir une connaissance interne du fonctionnement du pôle. Une condition est posée

pour l'équipe de direction candidate : au moins un de ses membres doit appartenir à une structure de recherche rattachée ou conventionnée avec l'Université de Toulouse.

Le calendrier du pôle DSPEG pourrait être modifié. Un retard a été pris en raison de discussions à mener avec l'Université Toulouse Capitole pour y intégrer ses laboratoires non rattachés à l'UT. L'objectif est de conserver un pôle DSPEG représentatif de l'ensemble des thématiques du site toulousain et de préserver le lien avec UT Capitole. Une rencontre avec Patrice Roussel, vice-président Recherche d'UT Capitole, est prévue la semaine prochaine à ce sujet. Le lancement de la campagne pour le pôle est conditionné à l'aval de cet établissement, par respect institutionnel envers l'autre Établissement Public Expérimental (EPE).

Le processus de nomination des directeurs de pôle est précisé. Ces derniers et leur équipe sont nommés par la présidente de l'université, sur avis du collège de coordination. Cette nomination fait suite à une élection préalable au sein des pôles, par les directeurs d'unité (DU).

K. Bystricky s'interroge sur la durée du mandat des directeurs de pôle, demandant si elle est alignée sur celle de l'EPE.

M. Arlat confirme que le mandat est lié à celui du président de l'Université de Toulouse et s'achève avec lui.

K. Bystricky comprend que la durée est donc de deux ans.

M. Arlat confirme cette durée.

K. Bystricky soulève une question concernant l'élection au sein des pôles. De nombreuses directions d'unité changeront au 1^{er} janvier 2027. La question est de savoir si les futurs directeurs peuvent être inclus dans le corps électoral.

M. Arlat explique que l'intention est de ne faire voter que les directeurs d'unité actuels. Il est cependant demandé qu'un échange ait lieu en amont entre les directeurs actuels et futurs pour assurer une transition cohérente. D'un point de vue légal, faire voter les futurs directeurs nécessiterait d'attendre janvier, alors que le calendrier souhaité est plus rapide. La décision finale sur le pôle DSPEG pourrait toutefois décaler l'ensemble du processus. La position actuelle, qui sera rediscutée avec la direction générale, reste donc un vote réservé aux DU en poste.

C. Jean-Amans demande si un membre extérieur à l'établissement peut candidater à un poste de direction de pôle.

M. Arlat répond par l'affirmative, Une condition est que l'équipe de direction comprenne au moins une personne rattachée à l'UT.

C. Jean-Amans demande si cette disposition perdurera après la sortie de la phase expérimentale de l'établissement.

M. Arlat indique que les statuts sont en cours de réécriture. L'intention est de maintenir ce fonctionnement, mais il n'est pas possible de s'engager formellement à ce stade. Le modèle actuel avec l'équipe du pôle DSPEG peut être cité en exemple, composée d'Assaad El-AkremlZoé Jacquemin qui tous deux appartiennent à l'Université Toulouse Capitole et d'Anne-Laure Gatignon (de l'Université de Toulouse), qui assure ce lien avec l'UT.

C. Jean-Amans demande si l'Université Toulouse Capitole s'organise également en pôles.

M. Arlat répond que, d'après ses discussions avec Assaad et Zoé, une organisation informelle en quasi-pôles existe à l'Université Toulouse Capitole, mais sans statut officiel. Une discussion avec Patrice Roussel est nécessaire pour clarifier les missions exactes des pôles. Malgré cela, l'idée progresse et la direction doit présenter sa vision aux directeurs d'unité du pôle DSPEG. Les premiers retours des composantes et laboratoires de l'université indiquent un intérêt pour rejoindre la démarche, notamment pour maintenir les liens.

Point 3 : Fin d'expérimentation d'EPE : pré-rapport HCERES de l'université de Saclay (information)

M. Arlat aborde ce point relatif à un retour d'expérience sur l'évaluation de l'Université Paris-Saclay en vue de sa sortie de la phase d'expérimentation. Sa structure est comparable à celle de Toulouse (composantes, écoles, universités associées, organismes de recherche). L'analyse se base sur le rapport d'évaluation du HCERES du 4 juin et une dépêche de l'AEF info sur le rapport provisoire.

Le rapport du HCERES, bien que donnant un avis favorable à la sortie d'expérimentation, juge l'établissement « pas en l'état » pour être pérennisé, sous réserve de répondre à des recommandations expresses. Les points négatifs soulevés sont la complexité des statuts, les tensions internes, la place mal définie des universités associées (ce qui constitue un point de vigilance concernant la place qui sera faite à l'Université Toulouse Jean-Jaurès), un potentiel scientifique non transformé et un manque de leadership stratégique. Ce constat renforce, pour Toulouse, l'importance du travail sur les pôles et les centres interdisciplinaires.

D'autres faiblesses pointées sont le manque de concentration des moyens sur des thématiques ciblées et le « saupoudrage » des fonds IDEX. À cet égard, l'absence d'IDEX à Toulouse pourrait être une chance pour utiliser les fonds TIRIS de manière plus ciblée.

Le rapport critique également le retard dans l'émergence de véritables instituts à partir des objets interdisciplinaires créés, le faible nombre de recrutements académiques stratégiques (contrairement à Toulouse avec TIRIS), et le flou des statuts d'alliance avec les universités associées. La composition du conseil d'administration de Saclay, avec des membres extérieurs jugés « trop académiques », et la difficulté des ONR à trouver leur place malgré leur poids (66 % des effectifs) sont aussi des points de vigilance.

Enfin, le rapport note l'absence de projet commun fédérateur, des faiblesses de gouvernance, un manque de confiance entre fondateurs et une structuration insuffisante des services centraux. Pour Toulouse, des projets comme le Pic du Midi, l'IHU HealthAge ou l'agro-écologie pourraient jouer ce rôle fédérateur.

Parmi les réussites de Paris-Saclay, le rapport salue les « Graduate Schools », la capacité à capter des financements européens, l'investissement dans la réussite étudiante et la dynamique avec le monde socio-économique. Une contradiction est relevée entre l'injonction à bien figurer dans les classements et la critique de cette focalisation.

Les recommandations expresses du HCERES incluent de parachever les statuts, de clarifier les compétences des instances, de reconnaître le poids des ONR et de finaliser les conventions avec les universités associées. Il est aussi préconisé de renforcer l'administration, de s'appuyer sur les « Graduate Schools », de faire évoluer les objets interdisciplinaires en instituts et d'anticiper la fin des financements pérennes de l'IDEX.

En réaction, le président de Saclay, Camille Galap, a proposé d'exclure les universités associées, provoquant une forte déstabilisation et des critiques sur le démantèlement des acquis. Le regard extérieur et « froid » du comité d'évaluation du HCERES, qui ne tient pas compte de la dynamique de construction et de la difficulté à rassembler les établissements, est une source d'inquiétude. Les dernières déclarations du ministre Philippe Baptiste indiquent qu'il attend une « réaction extrêmement forte » des acteurs, semblant aller dans le sens des propositions de Camille Galap.

R. Baures estime que ce rapport force les acteurs de Saclay à clarifier la raison de leur projet commun, surtout si chacun cherche à préserver son autonomie. Cette question fondamentale se posera également au site de Toulouse.

M. Arlat répond que ce travail de fond a déjà été mené à Toulouse. Des séminaires du collège de coordination ont permis de rédiger un document sur l'histoire et la trajectoire de l'Université de Toulouse, qui sera présenté une fois officialisé.

S. Cohen juge l'analyse du cas de Saclay intéressante, mais estime qu'elle est présentée trop rapidement. Il s'agit de la première véritable présentation de la stratégie de recherche de l'Université de Toulouse. Or, le parallèle constant avec Saclay nuit à la compréhension. Les conclusions tirées relèvent d'un discours politique qui a sa place en Commission de la Recherche, sans qu'il soit nécessaire de s'appuyer sur une dépêche de l'AEF.

M. Arlat rappelle avoir déjà présenté la feuille de route de la recherche de l'Université de Toulouse. L'objectif de ce point est d'utiliser l'exemple de Saclay pour identifier les écueils à éviter et vérifier

que la stratégie toulousaine est robuste. Ce point a d'ailleurs été discuté en conférence de la recherche, où un accord a été trouvé sur les articulations nécessaires entre les différentes instances. Il s'agit d'une première analyse à chaud. Un autre exemple peut être cité : celui de la démission du vice-président Formation de l'Université Grenoble Alpes pour cause de gouvernance jugée « trop verticale », qui apparaît comme un avertissement supplémentaire.

S. Cohen revient sur la feuille de route et indique avoir retenu une volonté d'être inclusif vis-à-vis de tous les établissements. Or, le rapport du HCERES sur Saclay critique le « saupoudrage ». Une contradiction semble apparaître. La question est de savoir comment il est possible de concilier l'inclusivité et le non-saupoudrage des financements.

M. Arlat précise que l'inclusion se fait au niveau des établissements, mais pas de chaque laboratoire ou thématique. La définition des 17 forces thématiques constitue déjà une forme de sélection, même si tous les pôles y sont représentés. Il serait intéressant de réaliser une cartographie des laboratoires au sein des pôles et des forces pour analyser les croisements et vérifier si certains laboratoires sont oubliés. Les grands laboratoires comme l'IRIT ressortiront probablement plus souvent. Ce travail servira de base à une réflexion sur la géographie de la recherche au sein de l'université.

J-L. Rols estime que si le cas de Saclay est à étudier, la comparaison avec Toulouse a ses limites. Le site toulousain n'a pas encore réussi à associer ses très grandes écoles comme l'ISAE, la TSE ou la future École Centrale. Sans leur participation, la comparaison est faussée et il est essentiel de travailler à leur donner envie de rejoindre le projet.

M. Arlat convient qu'il faut leur donner envie de venir via des projets communs enthousiasmants et une gouvernance partagée dès le départ. Il s'agit de répondre à la question « pourquoi sommes-nous ensemble ? ». L'enjeu est aussi d'obtenir des financements aujourd'hui inaccessibles, à l'image des universités de Marseille ou Montpellier.

Point 4 : Présentation du projet iGEM INSA – UT 2026 (délibération)

C. Chamayou, étudiant en Master 1 de biotechnologies à l'Université de Toulouse, présente le projet iGEM de l'équipe de Toulouse, mené conjointement avec l'INSA.

L'iGEM est une compétition internationale de biologie synthétique qui rassemble cette année près de 500 équipes et 9 000 participants. L'équipe de Toulouse a été récompensée à trois reprises sur les cinq dernières années. L'équipe 2024 est composée de six étudiants (trois de l'Université de Toulouse, trois de l'INSA) et est encadrée par trois personnes, dont une ancienne participante, Léa Breton.

K. Maton détaille le projet, nommé « Chiralys », qui porte sur la biologie miroir. L'objectif est de développer un ADN miroir synthétique, ou « Spiegelmer », qui n'est pas reconnu par les organismes vivants, et présente donc une stabilité accrue. Ces molécules pourraient remplacer les anticorps dans des applications thérapeutiques ou de recherche.

La méthode consiste à synthétiser une version miroir de la molécule cible, puis à utiliser le processus SELEX pour identifier un aptamère (brin d'ADN standard) qui s'y lie. L'inversion de la chiralité de cet aptamère produit le Spiegelmer, capable de se fixer à la cible naturelle. La cible choisie pour le projet est l'AlphaTag, un tag synthétique développé par l'entreprise NanoTag, en raison de sa grande stabilité. La preuve de concept visera à exprimer cet AlphaTag avec une protéine et à démontrer la fixation du Spiegelmer conçu.

C. Chamayou présente le budget du projet, qui s'élève à 35 482 euros. Des financements sont recherchés auprès de l'Université de Toulouse, de l'INSA, des laboratoires (TBI, TWB) et de partenaires privés pour couvrir les salaires de six stagiaires, les frais d'inscription à la compétition iGEM et au Jamboree, ainsi que l'achat de matériel. L'équipe sollicite une aide de la commission de la recherche pour les frais d'inscription au Jamboree, qui s'élèvent à près de 3 000 euros. La participation à iGEM, qui ne compte que six universités françaises, est une vitrine pour le rayonnement international de l'université en biologie synthétique.

M. Arlat note que le montant demandé est de 3 000 euros, contre 2 500 euros par le passé, et s'enquiert de la raison de cette augmentation.

C. Chamayou indique que cela est dû à l'augmentation des frais d'inscription par l'organisation iGEM.

M. Arlat s'interroge sur la démarche éthique du projet, notamment concernant ses potentielles applications en santé.

C. Chamayou répond que la question des dangers de la biologie miroir a été soulevée dès les premières publications sur le sujet. L'équipe a pour projet de réaliser des sondages pour connaître la perception du public. La dimension éthique est jugée importante, car le projet vise à terme à développer des médicaments.

M. Arlat insiste sur la nécessité de mettre en avant cette dimension éthique pour anticiper les questions du public. Une clarification pourrait également être apportée sur la « solidité » des molécules, qui serait peut-être due au fait qu'elles ne sont pas dégradables.

K. Maton explique que les enzymes de dégradation de l'ADN sont stéréospécifiques. En inversant la géométrie de l'ADN, les nucléases ne le reconnaissent plus, ce qui empêche sa dégradation enzymatique.

M. Arlat demande alors s'il faudrait mettre au point des nucléases spécifiques pour pouvoir détruire cet ADN miroir le cas échéant.

C. Chamayou reconnaît que la question de la dégradabilité de cet ADN très solide se pose, une dégradation naturelle pouvant prendre des millions d'années en l'absence de nucléases.

K. Maton ajoute qu'il existe des processus de dégradation chimique, comme l'hydrolyse, qui ne dépendent pas de la stéréochimie et devraient donc rester efficaces.

J-L. Rols demande s'il y a des pistes à explorer du côté des mécanismes de stabilisation de l'ADN dans des conditions de température extrême, notamment le surenroulement positif.

K. Maton précise que pour ces molécules miroirs, l'enroulement est inversé (sens horaire). Il s'agit d'un champ de recherche de niche et encore peu étudié.

J-L. Rols note qu'il existe de nombreuses applications industrielles et technologiques dans ce domaine.

X. Bouju signale qu'une équipe du LNCMI (Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses) du CNRS s'intéresse à la problématique de l'asymétrie du vivant (pourquoi les molécules gauches et non droites) et mène des expériences reconnues sur le sujet.

V. Douin demande s'il est prévu de tester la capacité de cet ADN miroir à stimuler une réponse immunitaire, l'un des risques étant une perte de contrôle de ces molécules.

C. Chamayou indique que le projet ne prévoit pas d'expériences sur des organismes vivants. Cependant, pour les quelques spiegelmers déjà commercialisés, le risque de réaction immunogène est quasi nul, car les anticorps ne peuvent pas se fixer dessus.

M. Arlat ajoute que les récepteurs de l'immunité innée ne devraient pas non plus être capables de les reconnaître. Cela pourrait néanmoins évoluer.

Le président remercie les intervenants et leur souhaite bonne chance, indiquant que la commission délibérera et leur communiquera sa réponse rapidement.

La demande de financement de 3 000 euros pour le projet iGEM est mise au vote. L'an dernier, une somme de 2 500 euros avait été allouée, et l'augmentation est liée aux frais d'inscription.

Le financement du projet iGEM, à hauteur de 3 000 euros en 2026, est approuvé par la Commission de la Recherche, à l'unanimité des présents et des représentés (« pour » : 28, « contre » : 0, « abstention » : 0).

C. Chassot se présente en tant que vice-président Recherche délégué auprès de Matthieu Arlat, et indique être accompagné de Clément Varenne, responsable de l'école des docteurs.

L'objectif est de présenter deux programmes CoFund doctorants structurants pour le site, qui concernent le ressourcement humain.

Le premier programme, BEST, porté par l'Université de Toulouse, vise à financer 37 bourses doctorales sur 5 ans, avec des projets en co-direction internationale. Les thématiques sont liées à TIRIS (environnement, aéronautique, spatial). Il y aura deux vagues de recrutement, et les établissements partenaires participent au cofinancement.

Le second programme, TERRA-MED, a pour ambition de recruter 33 doctorants, dont 16 impliquant l'UT au sens large. Il se situe à l'échelle de l'eurorégion (Occitanie, Îles Baléares, Catalogne) et est fortement soutenu par la Région Occitanie. Il s'agit de thèses en cotutelle.

Pour ces deux programmes, l'engagement financier des partenaires est faible au regard du nombre de projets soutenus. Pour TERRA-MED, par exemple, le cofinancement de deux thèses par les partenaires toulousains permet de soutenir 16 projets impliquant des laboratoires de l'UT, soit un effet de levier de huit. Cela implique de repenser les stratégies d'allocation des bourses de thèse.

Le projet TERRA-MED inclut 33 projets de thèse en cotutelle, dont 16 pour l'UT. Les thématiques couvrent l'eau, l'énergie, les territoires, l'alimentation et la gouvernance, en lien avec les « défis-clés » de la Région. Une seule vague de recrutement est prévue pour 2027. Le projet compte 12 partenaires universitaires en Occitanie, Catalogne et aux Baléares. Les co-financeurs toulousains sont l'UT, l'INSA, l'INP et l'UT2J. Tous les établissements du site (associés et partenaires compris) peuvent cependant accueillir des doctorants en co-tutelle.

Le processus de sélection des 33 sujets de thèse se termine en juillet. La sélection finale des candidats est prévue pour mars-avril 2027, pour un démarrage des thèses en septembre 2027. Chaque partenaire a collecté des propositions de sujets. Pour l'UT, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, en mobilisant les « défis-clés » de la Région. Sur 36 projets reçus, 12 ont été présélectionnés sur la base de trois critères : la labellisation « défi-clé », la participation des quatre tutelles co-financeuses (au moins deux projets chacune), et la qualité scientifique.

Actuellement, 10 des 12 projets ont finalisé leur appariement avec un partenaire espagnol. Finalement, 8 de ces 12 projets seront sélectionnés, et des laboratoires de l'UT seront partenaires dans environ 8 autres projets portés par des partenaires espagnols.

L'appel à candidatures sera lancé en septembre/octobre. La présélection et la sélection des candidats seront externalisées et gérées par une agence catalane spécialisée. Des entretiens oraux auront lieu pour la sélection finale.

C. Varenne, directeur opérationnel de l'école des docteurs, présente les aspects budgétaires, et souligne l'intérêt de ces projets : pour une thèse coûtant environ 120 000 euros sur trois ans, la contribution demandée à l'établissement est de l'ordre d'un quart de contrat doctoral (environ 28 000 euros), le reste étant couvert par un financement forfaitaire européen.

Ces programmes permettent d'offrir des salaires très attractifs pour les doctorants, autour de 3 500 euros mensuels avec l'allocation de mobilité, soit près de 1 000 euros de plus qu'un contrat doctoral classique. Pour le programme TERRA-MED, il n'y a cependant pas de frais supplémentaires prévus pour la mobilité internationale ou l'environnement de recherche dans les laboratoires.

C. Chassot conclut la présentation de TERRA-MED, en renvoyant au site web pour la communication et aux annexes pour la composition des comités.

M. Arlat remercie Christophe Chassot pour son implication majeure dans le projet TERRA-MED. Il a dû accompagner la Région, qui n'avait pas de vision claire au départ, et a piloté le « matchmaking » entre les laboratoires français, les « défis-clés » et les partenaires catalans et des baléares.

C. Chassot remercie M. Arlat et souligne également l'accompagnement du porteur de projet côté Région.

C. Varenne présente le projet CoFund BEST (Between Earth and Sky in Toulouse), porté et coordonné par l'Université de Toulouse. Le projet, doté d'un financement européen de près de

4,4 millions d'euros, vise à cofinancer 37 bourses doctorales avec une forte dimension internationale. Les thématiques sont celles de TIRIS : santé et bien-être, impact sociétal du changement global, et transitions durables avec un focus sur l'aéronautique et l'espace.

Deux vagues de recrutement sont prévues en 2027 et 2028. Tous les établissements du site, y compris l'Université Toulouse Capitole, sont partenaires, à l'exception du CNRS et de l'ONERA qui ne pourront pas recruter directement les doctorants. Un appel à manifestation d'intérêt est en cours, avec une obligation de construire un partenariat international pour une codirection de thèse, sans restriction de pays.

Pour les chercheurs n'ayant pas de partenaire, un séminaire de « matchmaking » aura lieu le 18 juin, auquel une cinquantaine de chercheurs internationaux d'universités prestigieuses se sont déjà inscrits. La participation toulousaine est pour l'instant plus timide (une vingtaine de chercheurs).

La date limite pour le dépôt des sujets de thèse est le 6 septembre. Contrairement à TERRA-MED, il n'y aura pas de présélection des sujets ; tous ceux qui remplissent le critère de partenariat international seront publiés. La sélection se fera au niveau des candidats, ce qui rend l'attractivité des sujets essentielle.

L'appel à candidatures suivra un processus similaire à TERRA-MED (éligibilité, évaluation écrite, évaluation orale), mais les candidats pourront se positionner sur deux sujets au départ avant de devoir en choisir un après la première phase de sélection. Il est rappelé que les candidats doivent rédiger eux-mêmes leur dossier, même si les directeurs de thèse peuvent les orienter. Les directeurs de thèse ne participeront pas aux jurys d'évaluation de leurs candidats.

M. Arlat interroge sur la difficulté de constituer des panels internationaux.

C. Varenne aborde les aspects budgétaires de BEST. La contribution demandée à un établissement co-financeur est de 50 000 euros, soit un peu moins d'une demi-thèse. Le salaire offert au doctorant est encore plus attractif que pour TERRA-MED, avec une base de 3 600 euros, pouvant atteindre 3 900 euros chargés avec les allocations. De plus, le projet BEST inclut une aide à la mobilité de 10 000 euros par étudiant et des frais d'environnement de recherche (1 500 à 3 000 euros), ce qui justifie la contribution plus élevée des établissements par rapport à TERRA-MED.

M. Arlat précise que la contribution des établissements se fait sous forme de demi-bourses de thèse et non de cash.

C. Varenne confirme ce point et précise que ce financement sera décliné en « mois de thèse », ce qui permettra aux établissements d'optimiser leurs ressources et de cofinancer d'autres besoins.

Comme l'évaluation est internalisée pour BEST (contrairement à TERRA-MED), la communauté devra se mobiliser pour constituer les comités d'évaluation, composés pour moitié de membres internes et pour moitié de membres externes (internationaux ou français). Ce chantier sera lancé cet été pour identifier les panels d'évaluateurs pour les phases écrite et orale, qui devront être distincts. L'incapacité à fournir un nombre suffisant d'évaluateurs est un risque majeur.

M. Arlat suggère de demander aux porteurs de projet de proposer des noms d'évaluateurs externes dans leur entourage scientifique pour faciliter la constitution des panels.

C. Varenne conclut en encourageant le partage des informations sur l'appel à manifestation d'intérêt et le webinaire de « matchmaking », soulignant l'importance de ces programmes pour l'attractivité du site.

M. Arlat note qu'il s'agit d'une nouveauté pour l'université, qui a obtenu quatre projets CoFund simultanément.

C. Chassot ajoute que pour assurer une politique de ressourcement continue, il faudra relancer des appels CoFund dès l'année prochaine afin de ne pas avoir de « trou » dans les recrutements en 2029 et 2030. L'expertise pour monter ces projets est désormais acquise pour les doctorants, post-doctorants et chercheurs. Le nerf de la guerre reste la capacité des établissements à engager des cofinancements (demi-bourses) pour bénéficier des effets de levier importants (de 2 à 8). Cela nécessite une nouvelle approche dans la gestion des dotations de contrats doctoraux au sein des établissements et des écoles doctorales, en privilégiant cet effet de levier.

C. Varenne souligne le caractère stratégique des nouveaux programmes doctoraux, dont l'objectif principal est d'attirer des doctorants internationaux primo-entrants. Ce besoin est renforcé par une baisse constatée du nombre de doctorants, particulièrement marquée pour les étudiants internationaux (-16 % sur dix ans, contre -3 % pour les Français).

L'avenir est jugé incertain, notamment en raison de l'impact potentiel des droits d'inscription différenciés sur le vivier d'étudiants de master susceptibles de poursuivre en thèse, ce qui pourrait accentuer la décroissance.

Ces programmes sont donc conçus comme une réponse à ces défis, visant à tisser des partenariats structurants et durables avec des universités étrangères.

C. Jean-Amans pose deux questions. La première porte sur la composition de l'agence catalane, à savoir si elle est constituée d'universitaires et d'experts privés. La seconde concerne la gestion du format de doctorat espagnol de quatre ans et la recherche de formats communs pour les thèses en cotutelle avec d'autres universités.

C. Chassot répond à la première question en invitant à consulter le site web de l'AGAUR pour connaître sa composition exacte. L'externalisation de l'évaluation à cette agence suscite des interrogations dans la communauté universitaire française, traditionnellement attachée à l'évaluation par les pairs. Toutefois, le projet ayant été initié par la Région, celle-ci s'est portée garante de l'AGAUR, avec qui elle collabore depuis des années. Pour assurer une surveillance, il a été demandé que des personnes locales soient mobilisées dans le processus d'évaluation.

M. Arlat confirme que les conditions du projet ont été largement imposées par la Région, l'incitation à y participer étant liée aux « défis-clés ».

C. Chassot précise que l'Euro-région, qui pilote ces politiques, entretient d'excellentes relations scientifiques et pas seulement technocratiques avec l'université.

Concernant la durée des thèses, pour le projet TERRA-MED, le financement est de trois ans. Si un partenaire espagnol impose une quatrième année, il lui incombera d'en assurer le financement, rendant l'opération transparente pour l'établissement. Pour le projet BEST, la question reste ouverte.

C. Varenne ajoute que pour le programme BEST, le financement est limité à trois ans, conformément aux règles européennes. Cette contrainte ne semble pas être un obstacle pour les partenaires internationaux, qui se montrent souvent disposés à financer la quatrième année, certains étant même frustrés de ne pas contribuer financièrement. Aucun blocage n'a été signalé à ce jour, bien que la situation puisse évoluer d'ici la date limite du 6 septembre.

M. Arlat appelle à diffuser l'information sur le programme BEST, dont l'appel à projets est ouvert jusqu'au 6 septembre.

C. Chassot explique que la communication a été menée en parallèle pour les deux projets, car ils ont démarré simultanément. Il confirme que si l'appel pour TERRA-MED, est clos, celui pour BEST est toujours en cours.

D. Labat fait un retour d'expérience sur le projet TERRA-MED, exprimant plusieurs frustrations, critiquant le manque de clarté initial de l'appel d'offres, des modalités de réponse et du processus de « matchmaking ». Le calendrier, avec une date limite au 15 avril, est irréaliste.

La granularité des sujets de recherche retenus pose également question. Il est étonnant de constater qu'un thème aussi large que l'eau, tel qu'indiqué, soit présenté comme un projet, ce qui semble inapproprié.

Le processus semble favoriser les équipes déjà financées via les « défis-clés », au détriment des autres. Enfin, les tentatives pour contacter des chercheurs dans les universités partenaires sont restées sans réponse.

C. Chassot comprend les frustrations exprimées, confirmant que le calendrier du projet TERRA-MED a été extrêmement serré, ce qui a contraint à construire le processus et la communication « en marchant ». Malgré ces conditions, l'appel à manifestation d'intérêts a suscité une forte mobilisation avec 36 sujets soumis, bien plus qu'attendu. La principale difficulté a été de devoir en sélectionner finalement seulement huit.

La marge de manœuvre était faible, la Région ayant imposé une priorité claire : « les défis-clés first ». Il est possible de souscrire à la critique selon laquelle cette approche « arrose là où c'est déjà arrosé », mais la stratégie visait à consacrer la majorité des projets aux défis-clés sans pour autant fermer complètement la porte aux autres thématiques.

Le processus de sélection a impliqué les responsables des défis-clés pour labelliser les projets relevant de leurs périmètres. Les sujets restants ont été examinés en Conférence de la Recherche. Le « matchmaking » a relevé de la « dentelle ». Un retour sera fait aux communautés, notamment aux candidats non retenus.

Enfin, il est rappelé que tout projet soumis à TERRA-MED est éligible au programme BEST, qui ne comporte pas de tri thématique.

C. Varenne précise que, contrairement à TERRA-MED, le programme BEST n'est soumis à aucune contrainte thématique de la part de la Région et est donc ouvert à toute la communauté. L'appel en cours, ouvert de fin avril au 6 septembre, offre un délai appréciable pour déposer un AMI. Une deuxième vague est prévue l'an prochain. Les porteurs de projets pourront prendre le temps nécessaire pour consolider leurs partenariats.

M. Arlat regrette que le programme TERRA-MED n'ait pas été organisé en deux vagues.

C. Chassot qualifie le fonctionnement de TERRA-MED d'« ovni », expliquant que l'adaptation constante des règles a rendu la communication particulièrement délicate et a empêché de s'appuyer sur les équipes habituelles. Pour la sélection, la priorisation a été confiée aux responsables des défis-clés pour les projets de leur périmètre. Pour les autres, les directions de la recherche des établissements concernés ont été sollicitées pour donner leur avis et des éléments de priorisation. La liste finale a été validée par la Conférence de la Recherche après des amendements à la marge. Les critiques émises sont parfaitement compréhensibles.

M. Arlat reconnaît un manque de réactivité de sa part dans la transmission des informations à la Commission de la Recherche, jugeant la présentation actuelle trop tardive. La synchronisation entre la Conférence de la Recherche et la Commission de la Recherche doit être améliorée.

Point 6 : Questions diverses

Sans objet.

La prochaine Commission de la Recherche aura lieu le 9 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 13.